



Engagement de versement TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formation technologiques et professionnelles. Versement du 1^{er} janvier au 31 mai 2022. Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.
Document à renvoyer par mail à M. Perray : dperray@saint-gab.com

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

SAINT GABRIEL-SAINT MICHEL
32 RUE DU CALVAIRE
85290 SAINT LAURENT SUR SÈVRE

Siren/Siret :

Dirigeant : Nom :

Prénom :

Contact de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Tél. :

E-mail :

Votre masse salariale : €

x0,68% : €

Solde Ecole de 13% TA 2022 : €

Subvention en Matériel déductible : €

Bonus Alternant déductible : €

Montant de Votre Versement :

Code UAI de l'Ecole : 0 8 5 0 0 8 6 G

Au profit de l'Ecole : SAINT GABRIEL SAINT MICHEL

Mode de règlement :

Virement

IBAN : FR76 1444 5004 0008 1007 6695 918

BIC : CEPAFRPP444

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

N°

A l'ordre de : SAINT GABRIEL SAINT MICHEL